



PV du Conseil Municipal du Lauzet-Ubaye

12 décembre 2022

Date de la convocation : 6 décembre 2022
Membres en fonction : 11
Membres présents : 9
Membres absents représentés : 10
Membres absents : 1
Sous la Présidence de Madame Agnès PIGNATEL, Maire.

*L'an deux mille vingt-deux,
Le 12 décembre à 17 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye dûment convoqué, s'est réuni dans
la salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Agnès
PIGNATEL, Maire.*

MEMBRES PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, M. Gérard HERMELIN, Mme Françoise BRUN, Mme Martine DOU CHABAS, M. Jean-Michel RONDON, , M. Richard FABRE, M. Baptiste PARISIO, M. William CHABERT,

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :
donne pouvoir à M.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Fabrice ARDISSON.
Mme Michèle FINAUD PICCA donne pouvoir à M. Richard FABRE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 17h30.
Mme Martine DOU-CHABAS est désignée secrétaire de cette séance.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1 RECRUTEMENT DE L'AGENT RECENSEUR
 - 2 R.P.I. : PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE CP-CE1 JUIN 2023
 - 3 ETAT D'ASSIETTE 2023 – PROPOSITION DE COUPES DE BOIS
 - 4 TERRITOIRE ENGAGE NATURE – RENOUELEMENT
 - 5 DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE
 - 6 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET SEA
- QUESTIONS DIVERSES

Approbation du PV du précédent conseil du 18 novembre 2022.

1 RECRUTEMENT DE L'AGENT RECENSEUR

Madame le maire rappelle que le recensement aura lieu du 19 Janvier au 18 Février 2023. Emploi à temps non complet.

Madame le Maire demande à chacun de lui réserver le meilleur accueil.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2 R.P.I. : PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE CP-CE1 JUIN 2023

Les maternelles, CP et CE1 feront un voyage scolaire en juin 2023. Madame le maire propose de verser une aide financière au RPI de 200€/enfant soit 800€ pour la commune du Lauzet (14 enfants à Méolans Revel)

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

3 ETAT D'ASSIETTE 2023 – PROPOSITION DE COUPES DE BOIS

Dans le cadre du régime forestier, Madame le maire propose certaines parcelles à l'état d'assiette 2023 (coupes prévues).

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

4 TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE – RENOUELEMENT

La commune est reconnue TEN (Territoires Engagés pour la Nature) depuis 3 ans.

Il est nécessaire de reconduire cet engagement qui permet d'obtenir des subventions de la Région ainsi que le « Fond Vert » de l'Etat. La commune a déjà engagé des actions en ce sens : construction d'un bâtiment BDM, lutte contre la prolifération du genévrier à Dormillouse pour favoriser les pâturages, création d'une mare à La Roche, pose d'une barrière à l'entrée du site naturel protégé du Col Bas. Reste à réaliser : mise à jour de l'APPB, création de l'ABC, conservation des bois sénescents, questionnement sur l'extinction de l'éclairage public.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2 W. CHABERT et B. PARISIO

Adopté à l'unanimité.

5 DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

6 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET SEA

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Félicitations à B. PARISIO pour sa reconnaissance d'engagement au service des pompiers à la Fête de la Ste Barbe.

JM. RONDON rappelle les travaux à reprendre à la Chapelle de Costeplane.

M.DOY demande si une date est prévue pour le loto de l'Amicale des Fêtes. Pas de nouvelle. Elisabeth prendra contact avec M. GILLY.

Bonnes fêtes à tous !

Fin de séance 18h33